

président de la Commission du blé afin d'obtenir le détail de tous les prix. J'ai ce renseignement sous les yeux et mes calculs établissent les pertes des deux années à 500 millions. Je défie quiconque de me contredire.

L'honorable M. Burchill: Mon honorable collègue a cité les chiffres de 1946. A-t-il cité ceux de 1947?

L'honorable M. Haig: Ils sont plus élevés. Je puis les mentionner si mon honorable collègue le désire.

L'honorable M. Burchill: D'après vos calculs, quel était le prix mondial du blé en 1947?

L'honorable M. Haig: Le prix en 1948 a été de \$2.88½.

L'honorable M. Burchill: Et en 1947?

L'honorable M. Haig: Le prix de la campagne agricole de 1946-1947 a été de \$2.44. Celui de 1947-1948, soit en réalité celui de la récolte de 1947, de \$2.88½. Ces sommes représentent une perte complète.

L'honorable M. Sinclair: L'honorable sénateur fixe à 500 millions la perte des deux années. Tient-il compte du prix de 99c. le boisseau payé à l'égard des 75 millions de boisseaux consommés au Canada?

L'honorable M. Haig: Les Canadiens, grâce aux règlements, n'ont payé le blé que \$1.55 le boisseau en 1946-1947 au lieu de \$2.44, soit une différence de 89c. le boisseau.

L'honorable M. Aseltine: Voilà ce qu'a perdu l'agriculteur.

L'honorable M. Haig: Oui, voilà l'argent qu'a perdu l'agriculteur.

L'honorable M. Sinclair: Qui l'a empoché?

L'honorable M. Haig: Vous, et tous ceux qui ont acheté du pain.

L'honorable M. Sinclair: S'agit-il là d'une partie des 500 millions?

L'honorable M. Haig: Certainement. J'habite la ville: pourquoi ne paierais-je pas un prix raisonnable le blé dont on fait mon pain? Pourquoi le cultivateur en ferait-il les frais? Dites-moi pourquoi à titre de cultivateur y serait-il contraint? On pourrait tout autant aller dans votre province et dire: "Monsieur le sénateur, je n'achèterai pas vos pommes de terre de semence à \$1 le boisseau; je ne paierai que 50c. parce que M. Haig a besoin au Manitoba de pommes de terre de semence et veut se les procurer à bon marché."

L'honorable M. Sinclair: Je ne conteste point votre affirmation; je demande simplement la provenance de vos chiffres.

L'honorable M. Haig: Je viens de vous l'indiquer.

L'honorable M. Beaubien: La chose m'intéresse. Puis-je poser une autre question? L'honorable sénateur affirme que les cultivateurs ont perdu cinq cents millions de dollars sur la vente du blé. S'appuie-t-il sur la supposition que la Commission du blé n'a plus d'argent à distribuer aux cultivateurs?

L'honorable M. Haig: Après avoir calculé les ventes faites par la Commission du blé sur les marchés mondiaux et additionné les sommes reçues, je conclus qu'elle a en sa possession 78 millions de dollars, pas plus. La première année, la commission a payé \$1.35 le boisseau et a reçu \$1.55; la différence de 20c. par boisseau est aussi en sa possession, mais l'argent appartient aux cultivateurs. J'ai tenu compte de toutes les sommes que le cultivateur touchera sous peu ou a déjà reçues. Le seul renseignement qui me manque est le reliquat de 1945, et il m'est impossible d'obtenir ce détail.

L'honorable M. Beaubien: Mon honorable ami avouera qu'on ignore ce que le cultivateur touchera lors du règlement définitif du contrat.

L'honorable M. Haig: J'ai tenu compte de tout cela.

L'honorable M. Beaubien: Cela réduirait la perte subie.

L'honorable M. Haig: J'en ai tenu compte. Lors de la vente à l'étranger de 77.8 millions de boisseaux de blé, le gouvernement ne donna au cultivateur que \$1.35 par boisseau, mais j'ai fait entrer en ligne de compte la valeur de ce blé: \$2.44 en 1946 et \$2.88 en 1947. J'ai déjà mentionné tout cela. Je sais que le trésor du syndicat renferme cette somme. Comme le dit le commissaire, je sais qu'on a vendu tel nombre de boisseaux. La question se résume à ceci: On me dit: "N'avons-nous pas bien fait de vendre du blé à l'Angleterre à \$1.55?", et je répons: "Oui, certainement." Mais, si les cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta vendent leur blé au peuple anglais, de quel droit le reste de la population peut-il se vanter d'avoir si bien traité l'Angleterre? Nous ne pouvons nous glorifier de la chose que si nous dédommageons les cultivateurs de l'Ouest du Canada,—nous savons qui ils sont, parce que le Gouvernement possède les noms de chacun d'entre eux,—des pertes qu'ils ont subies. D'abord, nous devrions payer à sa pleine valeur les 75 millions de boisseaux vendus à la population du Canada. Ensuite, nous devrions acquitter la différence entre \$1.55 et \$2.44, pour 1946, et la différence entre \$1.55 et \$2.88, pour 1947.

L'honorable M. Beaubien: Puis-je poser une autre question à l'honorable sénateur? Pourrait-il expliquer pourquoi les organisa-